



CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 13 juillet 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

MCE - ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines	2
• Formations techniques des artisans traditionnels aux Tuamotu pour l'année 2022	2
MTS - ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation	3
• Arrêté visant à promouvoir l'effort de solidarité par le don des invendus	3
MJP - ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance	4
• Subventions en faveur des fédérations sportives	4
• Construction d'un pôle sportif de combats au complexe sportif de la Punaruu.....	5
• Compte-rendu de mission à Saipan, aux Iles Mariannes du Nord, du 15 au 19 juin 2022.....	5

- MCE -

Formations techniques des artisans traditionnels aux Tuamotu pour l'année 2022

Dans la continuité de la professionnalisation du secteur de l'artisanat traditionnel, et afin d'accompagner une diversification des produits créés au sein du secteur de l'artisanat traditionnel, le service de l'Artisanat traditionnel propose cette année, sous l'égide du ministère de la Culture, en charge de l'Artisanat, 3 formations aux techniques de savoir-faire des métiers de l'artisanat traditionnel aux Tuamotu.

Ces formations poursuivent un triple objectif :

- Répondre à la pénurie de matières premières, en transmettant les techniques de préparation et de tressage ;
- Encourager la créativité et le renouveau des produits issus de l'artisanat traditionnel des îles Tuamotu Gambier ;
- Valoriser le secteur en favorisant l'insertion professionnelle par la mise en place de formations en faveur des artisans traditionnels sans emploi ou œuvrant en association.

La formation constitue en effet une étape essentielle dans le cheminement vers la professionnalisation des artisans traditionnels et la pérennité de ces métiers de passion, mais aussi un temps nécessaire pour favoriser la transmission des valeurs, du savoir et du savoir-faire traditionnel.

Au cours de l'année 2020, une première formation technique sur l'utilisation des coquillages de plage a été initiée sur l'atoll de Anaa. Pour poursuivre dans cette voie de développement et de professionnalisation du secteur, 3 formations techniques seront dispensées cette année :

1. Formation « *nī'au* blanc » à Takapoto du 19 au 28 juillet 2022 :

La formation pour la préparation de matière première *nī'au* blanc et les techniques de tressage servant à la confection de costumes de danse traditionnelle, de bijoux, chapeaux ou sacs sera dispensée par Marie Faua, artisane reconnue pour ses compétences dans le domaine. Elle se déroulera sur l'atoll de Takapoto à destination de stagiaires résidant à Takapoto et Takaroa, sur une période de 7 jours, pour une durée de 49 heures de formation.

2. Formation « fibre de coco » à Makemo du 03 au 14 août 2022 :

La formation pour la préparation de matière première « fibre de coco » et son utilisation pour la confection de *natte* (nape), de bijoux et de parures, ou de tout autre objet de décoration tels que miroir ou abat-jour, sera dispensée par Jean-Yves Tuihaa, artisan émérite récompensé pour ses créations. Elle se déroulera sur l'atoll de Makemo au profit de 10 stagiaires de l'île sans emploi et ayant quelques notions d'artisanat traditionnel, sur une période de 12 jours, pour une durée de 71 heures de formation.

3. Formation « *nī'au - raraga matua* » à Fakarava du 21 août au 03 septembre 2022 :

La formation sur les techniques de tressage du *nī'au - raraga matua* sera dispensée par Yolande Tehina, artisane traditionnelle mise à l'honneur dernièrement lors de reportages

télévisés. Elle se déroulera sur l'atoll de Fakarava, au profit de 10 stagiaires habitant cet atoll désireux de se perfectionner, sur une période de 11 jours, pour une durée de 88 heures de formation.

Le suivi des bénéficiaires et des compétences acquises sera assuré par le service de l'Artisanat traditionnel et les formateurs sur place, mais aussi sur la base des produits qui seront proposés à l'occasion du Salon des Tuamotu Gambier, organisé par le Comité artisanal des Tuamotu-Gambier à Papeete en novembre 2022.

- MTS -

Arrêté visant à promouvoir l'effort de solidarité par le don des invendus

Le Conseil des ministres a validé un projet d'arrêté ayant pour objet de fixer les modalités d'application de la loi du Pays du 24 janvier 2022 visant à promouvoir l'effort de solidarité par le don des invendus.

En effet, les produits alimentaires ou non-alimentaires restés invendus par les opérateurs économiques, alors même qu'ils sont encore propres à la consommation humaine, sont parfois perdus alors qu'ils pourraient faire l'objet de dons à des familles démunies.

C'est dans cet esprit que la loi du Pays susmentionnée organise le don des produits invendus, pour promouvoir la solidarité et le partage en suscitant la mobilisation d'un nombre plus important d'opérateurs économiques et de structures œuvrant contre la pauvreté.

Le projet d'arrêté pris en application de cette loi du Pays se décompose en 4 articles :

Tout d'abord, une liste des produits non alimentaires concernés par le don des invendus. En effet, la loi du Pays susmentionnée prévoit 4 grandes catégories de produits. Il s'agit des produits d'hygiène et de santé, des produits de puériculture, des articles scolaires et des vêtements propres à l'utilisation. Le projet d'arrêté décline ces produits en sous catégories. A titre d'exemple, les savons, shampoing, dentifrices, brosses à dents et gels douches sont représentés par la sous-catégorie « produits relatifs à l'hygiène corporelle et dentaire ».

Puis sont déterminées les modalités de délivrance du label mentionné dans cette loi du Pays. Aussi, au regard de la volonté de l'utiliser pour le compte de la Polynésie française et conformément au statut de la Polynésie française, le logo type du label doit être préalablement autorisé par le Conseil des ministres. C'est pourquoi, cet article 2 prévoit cette approbation.

Enfin, le dernier article précise que le modèle de convention type, mentionné aux articles 3 et 6 de cette loi du Pays, figure en annexe 2 du projet d'arrêté.

- MJP -

Subventions en faveur des fédérations sportives

Sur proposition du ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge des Sports, et après avis d'opportunité de la Commission du Sport en Polynésie française en date du 7 avril 2022, et afin de soutenir les fédérations sportives dans la mise en œuvre de leurs actions pour l'année 2022, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement d'un montant total de 51 866 000 Fcfp en faveur de 25 fédérations, réparties comme suit :

- 42 030 000 Fcfp pour la mise en œuvre de leurs activités générales ;
- 9 836 000 Fcfp pour la mise en œuvre de leurs activités particulières.

Ci-dessous, le détail par fédération :

ACTIVITES GENERALES	
Fédération	Montant de la subvention
Fédération Polynésienne d'Equitation	1 200 000 Fcfp
Fédération Polynésienne de Lutte, Arts Martiaux Mixtes, Jiu Jitsu Brésilien et Disciplines associées	1 715 000 Fcfp
Fédération des Sports et Jeux Traditionnels "Amuitahiraa Tu'aro Ma'ohi"	1 400 000 Fcfp
Fédération de Polynésie d'Aïkido	1 050 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Triathlon	3 010 000 Fcfp
Fédération de Motocyclisme de Polynésie française	1 500 000 Fcfp
Fédération Polynésienne de Rugby	1 450 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Handball	2 000 000 Fcfp
Fédération de Golf	1 000 000 Fcfp
Fédération de Boxe Anglaise de Polynésie Française	1 418 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Tennis	4 302 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Volley Ball	3 400 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Sports Subaquatiques de Compétition	1 500 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Basket Ball	1 500 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Tennis de Table	2 800 000 Fcfp



Fédération Polynésienne de Judo	1 710 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Football	3 500 000 Fcfp
Fédération d'Athlétisme de PF	3 075 000 Fcfp
Fédération Polynésienne Sport Adapté et Handisport	4 500 000 Fcfp
TOTAL	42 030 000 Fcfp

ACTIVITES PARTICULIERES	
Fédération	Montant de la subvention
Fédération de Polynésie d'Aïkido	450 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Tennis de Table	300 000 Fcfp
Fédération Polynésienne de Lutte, Arts Martiaux Mixtes, Jiu Jitsu Brésilien et Disciplines associées	2 400 000 Fcfp
Fédération Polynésienne de Judo	2 586 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Volley Ball	2 000 000 Fcfp
Fédération Tahitienne de Triathlon	2 100 000 Fcfp
TOTAL	9 836 000 Fcfp

Construction d'un pôle sportif de combats au complexe sportif de la Punaruu

Le Pays a pour ambition de mettre à la disposition de notre jeunesse les moyens qui lui permettent de s'épanouir, notamment par le biais du sport.

Parmi les missions confiées à l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF), celui-ci a, entre autres, pour projet la promotion des sports de combats, en contribuant à la construction d'un pôle sportif de combats dans un environnement adapté avec un encadrement de haut niveau.

A ce titre, l'IJSPPF a obtenu le permis de construire du 20 juin 2022, relatif à la construction d'un pôle sportif de combats au complexe sportif de la Punaruu.

Le Conseil des ministres a ainsi validé la date de la pose de la première pierre de cette infrastructure, prévue dans le courant du mois de septembre 2022.

Compte-rendu de mission à Saipan, aux Iles Mariannes du Nord, du 15 au 19 juin 2022

Le Conseil des ministres a pris acte, lors de sa séance du 13 juillet 2022, du compte-rendu de la mission du ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge des Sports, effectuée à Saipan, aux Iles Mariannes du Nord, du 15 au 19 juin 2022,



en réponse à l'invitation du Gouverneur de cet Etat du Pacifique nord. Ce fut également l'occasion pour le ministre d'être présent auprès de la délégation sportive polynésienne dans le cadre de sa participation aux XIe mini-jeux du Pacifique.

Ces mini-jeux du Pacifique constituent l'occasion pour le Comité organisateur local des Jeux du Pacifique 2027, présidé par Noelline Parker, de présenter au Conseil des Jeux du Pacifique les propositions en termes d'organisation de l'édition de 2027, et de relever tous les éléments nécessaires à la réussite de ces derniers.

Ils constituent, en outre, un point d'étape dans la préparation de la délégation polynésienne aux Jeux du Pacifique de 2027, dont l'objectif principal est de les remporter. Avec 22 médailles d'or, 15 d'argent et 21 de bronze, les athlètes polynésiens ont terminé ces mini-jeux du Pacifique à la 2^{ème} place sur 19 pays participants.

Une étude plus poussée de ces résultats permettra au ministère en charge des Sports, en collaboration avec le Comité olympique de Polynésie française (COPF), de déterminer la stratégie à mener en termes de préparation des athlètes et des disciplines sportives à développer sur 5 ans.

En raison du fort potentiel en médailles d'or des disciplines individuelles, celles-ci feront l'objet d'un suivi particulier à l'instar des athlètes du badminton qui ont remporté lors de ces mini-jeux du Pacifique, les 6 médailles d'or possibles dans cette discipline.

Le Conseil des ministres félicite l'ensemble des athlètes, dirigeants sportifs et les familles, pour les résultats obtenus et présente tous ses encouragements dans la préparation de l'échéance de 2027.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
